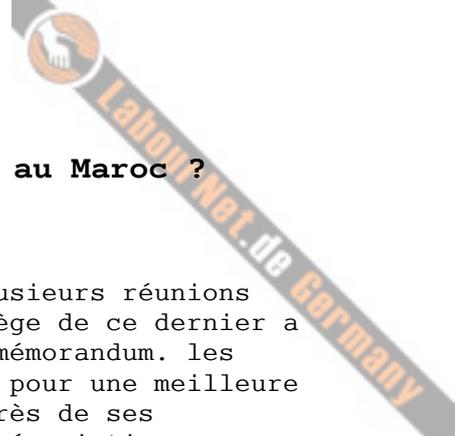


Quel avenir pour les réfugiés subsahariens au Maroc ?



les représentants des réfugiés et le HCR à Rabat ont tenus plusieurs réunions depuis le dernier sit in que nous avons organisé devant le siège de ce dernier à l'issue duquel nous avons adressé aux responsables du HCR un mémorandum. Les responsables du HCR nous informent d'une part que des actions pour une meilleure prise en charge devraient démarrer dans les jours à venir auprès de ses partenaires et que d'autre le HCR était toujours en cours de négociation avec les autorités Marocaines pour l'octroi des cartes de séjour à tous les Réfugiés reconnus par la bureau du HCR/ Rabat. Or depuis lors aucun de nos desideratas n'a obtenu ne fut-ce qu'un début de satisfaction. Du coup, les réfugiés recommencent à s'inquiéter et craignent que les explications rassurantes qui leur avaient été données par leurs représentant ne soient pas suivies d'effets.

A l'heure actuelle les Réfugiés s'agitent et voudraient manifester leur indignation du fait que leurs droits sont bafoués par les autorités du Maroc et le bureau du HCR/Rabat.

Notre priorité est la réinstallation dans un pays tiers de tous les réfugiés reconnus par la délégation du HCR/Rabat vivant dans quelques villes du Maroc. Nous ne sommes pas en mesure de rentrer dans nos pays en route sécurité ou de rester dans notre pays d'asile actuel. Les Maroc n'a pas encore un cadre juridique sûr pour les réfugiés reconnus par le Bureau du HCR/Rabat, donc la réinstallation dans un pays tiers constitue la seule solution durable et sûre du système de protection internationale des réfugiés.

"Nous sommes comme vous, la différence est que nous ne sommes pas chez nous, nous avons été poussés à quitter nos pays d'origine à cause de la persécution, la guerre, l'injustice, mariage forcé etc. ... ,

nous sommes Réfugiés, Et notre avenir nous interdit le rêve et l'espoir. Alors devons-nous être punis pour cela ?

Devons-nous être punis parce que nous sommes réfugiés ? Ou parce que nous réclamons nos droits?

"Non! Aucune loi au monde ne peut nous dénier nos droits. Parce que c'est un droit. Et pour cela nous nous battons et continuerons à nous battre.

Alors nous demandons à l'Union Européenne, aux Responsables du HCR/Rabat, aux autorités du royaume du Maroc de réviser leurs classiques, car nous sommes, nous, imprégnés des valeurs d'égalité et de justice prônées par la convention de Genève ratifié par le royaume.

J'appelle donc la société civile marocaine, ainsi que les organisations syndicales arabes et internationales à prendre une attitude ferme contre ces actes inhumains des responsables du HCR/Rabat en complicité avec l'union Européenne et appelons à l'évacuation de tous les réfugiés dans un pays tiers respectant la convention de 1951.

Dans le cas des réfugiés reconnus par le bureau du HCR/Rabat, la réinstallation dans un pays tiers constitue la seule solution durable et sûre. Car nous ne pouvons pas rentrer dans nos pays en toute sécurité ou de rester au Maroc qui est notre pays de refuge actuel.

Les réfugiés vivant dans la ville de Casablanca ont un problème très sérieux pour avoir les médicaments après les consultations (Mardi et Vendredi de 15H 00 à 17H00) au centre l'OPALS situé au quartier El Hank car il y a environ 6 mois le HCR/ rabat n'arrive pas à payer les factures à la pharmacie avec laquelle il a signé un contrat pour que les réfugiés s'y approvisionnent en médicaments.

Par ailleurs force est de constater que Le HCR ainsi que ses partenaires ne veulent pas promouvoir l'insertion des réfugiés car il n'a à notre connaissance mené aucune action pour que les autorités dotent le pays d'un cadre juridique sûr pour accueillir les réfugiés sur leur territoire. Aussi pensons-nous que ce qui intéresse le plus les responsables du HCR c'est gonfler leurs comptes dans les banques et de beaux discours pour amadouer les réfugiés dont la souffrance et l'insertion sont le dernier de leur

souci. Pour illustrer mon propos, Permettez-moi juste d'épingler les cas ci-après :

Une assistante sociale employée pour l'écoute des personnes vulnérables que nous sommes a eu l'audace de dire a une réfugiée fille mère venue solliciter une assistance discourtois et désobligeants du genre « Est ce que c'est moi qui vous ai dit d'avoir des enfants au Maroc ? carte de séjour : En principe tout étranger reconnu par réfugié bénéficie de plein droit d'une carte de résidence, d'un Titre de voyage dans le pays de refuge, mais les réfugiés reconnu par la délégation du HCR / Rabat, n'ont pas droit à la carte de séjour, ni au Travail, ni à la liberté de circulation. Notre situation peut être comparée à celle d'un prisonnier sans geôlier ou d'un poisson dans un aquarium.

Réunification Familiale : Qui est la possibilité donnée à des membres d'une famille séparés entre plusieurs pays de se retrouver n'est pas respecté par les autorités marocaines et le HCR/Rabat.

Il y a des réfugiés reconnu par le bureau du HCR/Rabat qui ont des familles dans d'autres pays du monde se voient refuser de rejoindre leurs familles même ceux qui ont laissé leurs épouses, (époux) et enfants dans leurs pays d'origine sous prétexte que le gouvernement

du Maroc n'a pas encore accepté les réfugiés au Maroc. Il y a d'autre qui ont formulé de demande de regroupement familiale qui sont restés mortes.

A travers une déclaration faite par Monsieur Menouar Alem diplomate marocain devant la sub-commission des Droits Humains du Parlement européen que : « toutes les personnes qui ont formulé des demandes d'asile au Maroc le font uniquement pour gagner du temps avant de tenter

d'entrer illégalement en Europe ». cela prouve que les autorités du Maroc n'acceptent pas la présence des Réfugiés sur leur Territoire.

Comment se fait-il que le HCR/rabat ne réussisse pas à faire pression sur le gouvernement Marocain afin que les Réfugiés en détresse puissent être sauvés ? Que le Gouvernement respecte la convention de 1951 qu'il a ratifié en réservant un traitement digne à toutes ces

personnes qui ont choisi le Royaume comme terre de refuge compte tenu de sa stabilité Politique. Car l'article 14 de la déclaration universelle des droits de l'homme dit ceci : « "Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays"

J'invite les autorités marocaines ainsi que les responsables du HCR/Rabat à respecter aussi bien les droits des réfugiés au Maroc que la Convention relative au statut des réfugiés en lieu et place de servir les intérêts de l'union Européenne avec leur politique d'externalisation des frontières.

Paulin Kuanzambi

Vice Président du Collectif des Réfugiés Au Maroc